



République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 12 février 2024

Délibération N°3 du 12 février 2024

Date de convocation **Etaients présents : (18)**
06.02.24

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul, Serge Planchon Adjoint, Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon,
Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Etaients Excusés : (5)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Guy Sénécal ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Arlette Vivet ayant donné délégation à Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Julien Ménard

**Subventions communales
Versement par anticipation**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
Maryline Fournier, Maire

Rappelle au conseil municipal que les subventions accordées aux associations ne seront approuvées que lors du Conseil Municipal du mois d'avril.

Rappelle que pour permettre à l'amicale du personnel d'organiser sa deuxième foire aux végétaux prévue le 05 mai il est nécessaire de leur permettre d'avoir la trésorerie utile aux différents achats et locations.

Le conseil municipal, sans préjuger du montant total de la subvention qui sera attribuée, décide :

- d'accorder la somme de 2.500 € à l'amicale du personnel afin d'organiser sa foire du 05 mai 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la présente à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Maryline



Signé par : MARYLINE FOURNIER
Date : 15/02/2024
Qualité : MAIRE

Séance du 12 février

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/24
ID : 076-217600261-20240212-D3_120224-DE



Transmission contrôle de légalité : 15/02/24

Publiée le : 15/02/24